

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 18 janvier 2010.

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 18^{ème} jour du mois de janvier 2010, 20 h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, mesdames les conseillères Marjolaine Gilbert et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Vincent Guillot, Bernard Fournier et Jean-G. Lefrançois. Le directeur général et la greffière-trésorière sont également présents.

Rencontre du duc et des duchesses.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux du 7 et 21 décembre 2009.
4. Période de questions :
 - 4.1 Membres du Conseil.
 - 4.2 Public.

ADMINISTRATION

5. Contribution à l'Association bénévole de la Côte-de-Beaupré.
6. Appel d'offres – Actuaire fonds de pension.
7. Appel d'offres - Gestionnaire de portefeuille de la caisse de retraite.
8. Modification au règlement #2002-721 particulièrement l'annexe A concernant le régime de retraite des employés de la municipalité de Boischatel (avis de motion).
9. Échelles salariales 2010 - Cadres.
10. Cotisation UMQ.
11. Contribution spéciale au fonds municipal de remise en opération d'infrastructures - Séisme Haïti

URBANISME

12. Dérogation mineure – 281, rue des Géodes.

TRAVAUX PUBLICS

13. Règlement ayant pour objet de modifier le règlement #2002-732 (circulation) spécialement l'article 4 - annexe « A » relativement à un arrêt obligatoire – Avenue Royale / Garnison.
14. Contrat - Entretien éclairage public.
15. Mandat plans et devis – Rues Bédard et Aqueduc.
16. Acquisition camion pour le Service des Travaux publics.
17. Achat équipements pour le Service des Travaux publics.
18. Règlement ayant pour objet de modifier le règlement #2002-732 (circulation) spécialement l'article 7 – annexe Q - Demande d'interdiction de stationnement (avis de motion).
19. Embauche d'un journalier spécialisé temporaire.

DIVERS

20. Période de questions :
 - 20.1 Membres du conseil
 - 20.2 Public
21. Levée/ajournement.

Résolution # 2010-01 «Adoption de l'ordre du jour»

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière-trésorière.

Résolution # 2010-02 «Adoption des procès-verbaux»

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu d'adopter les procès-verbaux des 7 et 21 décembre 2009, tels que rédigés par la greffière-trésorière.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

Aucune intervention

DE LA PART DE L'ASSISTANCE :

Aucune intervention

Résolution # 2010-03 «Contribution à l'Association bénévole Côte-de-Beaupré»

Considérant la demande de participation financière auprès de la municipalité de Boischatel par l'Association bénévole Côte-de-Beaupré;

Considérant que le Conseil municipal juge important d'accorder une subvention à cet organisme;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Fournier et résolu d'accorder une subvention à l'Association bénévole de la Côte-de-Beaupré pour un montant de 300\$ pour l'année 2010.

Résolution # 2010-04 « Appel d'offres – Actuaire fonds de pension »

Considérant les nouvelles règles de la Régie des Rentes suggérant fortement qu'un contrat soit établi entre les professionnels engagés et le comité de retraite;

Considérant que la municipalité de Boischatel ne possède pas de tel contrat avec la firme Morneau Sobeco;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'aller en appel d'offres auprès des firmes suivantes :

- Aon
- Mallette
- Morneau Sobeco

afin de procéder à l'engagement d'une firme d'actuaire et d'établir un contrat écrit comportant le détail de ses honoraires et services inclus dans l'entente.

Résolution # 2010-05 « Appel d'offres – Gestionnaire de portefeuille de la caisse de retraite »

Considérant les nouvelles règles de la Régie des Rentes suggérant fortement qu'un contrat soit établi entre les professionnels engagés et le comité de retraite;

Considérant la révision des politiques de placement et d'un changement de gestionnaire de compte seraient souhaités par le comité de retraite;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'aller en appel d'offres afin de procéder à l'engagement d'un nouveau gestionnaire et d'établir un contrat écrit comportant le détail de la politique de placement et de toutes les particularités inhérentes à son mandat.

Résolution # 2010-06 «Avis de motion»

Monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il proposera un règlement ayant pour objet de modifier le règlement #2002-721 particulièrement l'annexe A concernant le régime de retraite des employés de la municipalité de Boischatel.

Résolution # 2010-07 «Échelles salariales 2010 - Cadres»

Considérant la volonté du Conseil d'adapter sa structure salariale à celle du marché de référence;

Considérant la recommandation du Comité de révision;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert, appuyé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois et résolu que le Conseil municipal adopte les échelles salariales suivantes :

Salaire au 1^{er} janvier 2010

<u>Classes</u>	<u>Minimum</u>	<u>Maximum</u>
Classe 1 :	81 950\$	89 457\$
Classe 2 :	55 055\$	71 946\$
Classe 3 :	46 048\$	60 177\$
Classe 4 :	37 688\$	48 793\$

Les échelles de salaires seront majorées au 1^{er} janvier 2011 de 2,5%.

Les échelles de salaires feront l'objet d'une nouvelle évaluation pour 2012 par rapport à l'évolution du marché de référence.

Résolution # 2010-08 «Cotisation UMQ»

Considérant la réception de la cotisation annuelle de l'Union des Municipalités du Québec;

Considérant que les membres du Conseil en ont pris connaissance;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Fournier, appuyé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle à l'Union des municipalités du Québec et au C.R.M. pour l'année 2010 au montant de 6 403,90\$ taxes incluses.

Résolution # 2010-09 «Contribution spéciale au fonds municipal de remise en opération d'infrastructures - Urgence Haïti»

Considérant qu'en raison du violent séisme qui a frappé plusieurs communes d'Haïti, dont sa capitale Port-au-Prince, le peuple haïtien vit un drame humain et matériel considérable marqué par la perte de vie de plusieurs milliers de personnes et la destruction massive des maisons et d'infrastructures de base, jetant à la rue le tiers de la population du pays dans des conditions plus que précaires;

Considérant l'amplitude des besoins qui devront être comblés pour redonner au peuple haïtien des infrastructures nécessaires à un retour à la vie normale, tous les efforts de la communauté internationale doivent être mis à contribution pour relever l'immense défi de reconstruction de ce pays parmi les plus pauvres de la planète;

Considérant que ce petit pays a su tisser au fil des ans une relation particulière avec le Québec, d'abord par une parenté de langue et ensuite par l'importance de la communauté québécoise d'origine haïtienne;

Considérant que les municipalités du Québec ont manifesté leur solidarité envers le peuple haïtien dès les premières heures du drame qui secoue actuellement ce pays et ont sollicité l'UMQ a pour agir et coordonner une aide spécifique, portant sur des volets propres à l'activité municipale.

Considérant qu'à cet effet, le président de l'UMQ a réuni d'urgence le conseil d'administration de l'Union, lequel a rapidement entériné un plan d'action.

Considérant que ce plan mise sur l'expertise municipale et se décline en deux volets :

Premièrement : Collecte de fonds

- Toutes les municipalités québécoises sont immédiatement sollicitées pour adopter une résolution leur permettant de contribuer directement à un fonds municipal de remise en opération d'infrastructures, à hauteur de 25 cents par citoyen, étant entendu que ce montant est un objectif et que toute générosité supplémentaire sera la bienvenue, tant les besoins à satisfaire seront immenses.
- De plus, si une municipalité désire solliciter ou recevoir des dons de ses propres citoyens désireux de contribuer à cette initiative, elle pourra le faire.
- Les contributions municipales destinées au fonds dédié à cette fin devront être faites à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, porter la mention « Urgence Haïti » et être expédiées aux bureaux de l'UMQ au 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal (Québec), H3A 2M7.
- L'Union s'engage à ce que la totalité des sommes recueillies dans ce fonds soient affectées aux projets qui seront déterminés par le conseil d'administration lorsque les besoins prioritaires seront établis. Elle s'engage de plus à faire une reddition de comptes détaillée à chaque municipalité qui aura contribué à ce fonds.

Deuxièmement : Expertise municipale

- L'ensemble du milieu municipal est également sollicité, dès maintenant, afin d'identifier des personnes-ressources dans diverses spécialités, qui pourraient être déployées au moment opportun pour aider sur place à la remise en opération des infrastructures et équipements municipaux visés.
- Dans un premier temps, cette contribution en ressources humaines sera répertoriée par l'UMQ, qui verra par la suite à coordonner ses efforts avec d'autres organismes en fonction des besoins prioritaires, et à les arrimer avec le financement disponible. Une section « Urgence Haïti » a également été intégrée sur le site Internet de l'UMQ à l'adresse www.umq.qc.ca et un courriel sur : info@umq.qc.ca pour permettre l'expression des contributions en ressources humaines.

Considérant que l'Union s'engage à ce que la totalité des sommes recueillies dans ce fonds soient affectées aux projets qui seront déterminés par le conseil d'administration lorsque les besoins prioritaires seront établis. Elle s'engage de plus à faire une reddition de comptes détaillée à chaque municipalité qui aura contribué à ce fonds.

Considérant que les municipalités québécoises sont habilitées par les lois qui les gouvernent à contribuer à une telle initiative (se référer aux extraits de la *Loi sur les compétences municipales*, de la Loi sur les cités et villes et des lois fédérale et provinciale sur l'impôt produits en annexe à la présente résolution);

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Fournier, appuyé par monsieur le conseiller Michel Cauchon que la municipalité de Boischatel adhère à la proposition soumise par le conseil d'administration de l'UMQ et autorise une contribution à hauteur de 25 cents per capita à verser au fonds municipal de remise en opération d'infrastructures à l'aide d'un chèque émis à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, portant la mention « Urgence Haïti » ;

Monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois vote contre la présente résolution.

Résolution # 2010-10 «Dérogação mineure – 281, rue des Géodes»

Considérant le règlement 92-488 portant sur les déroérations mineures au règlement d'urbanisme de la municipalité de Boischatel;

Considérant la demande du propriétaire visant à rendre conforme la marge de recul latérale gauche de la résidence qui sera de 1,38 mètres comparativement au minimum de 2,00 mètres autorisés dans la zone RA/B1;

Considérant que cette demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant l'étude faite par les membres du Conseil municipal de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Fournier, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'accepter la dérogação mineur du propriétaire, 281, rue des Géodes visant à rendre conforme la marge de recul latérale gauche de la résidence qui sera de 1,38 mètres comparativement au minimum de 2,00 mètres autorisés dans la zone RA/B1.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-891

Ayant pour objet de modifier le règlement #2002-732 relatif à la circulation.

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le règlement #2002-732 relatif à la circulation;

Considérant qu'une soumission a été reçue;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu d'accepter la soumission du Nouveau JD Dodge le tout pour une somme n'excédant pas 29 584\$ plus les taxes applicables. Cette somme sera prise au fonds de roulement pour une période de 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2011.

Résolution # 2010-15 «Achat équipements pour le Service des Travaux publics»

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour le service des Travaux publics;

Considérant que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2010;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu de procéder à l'acquisition des équipements selon la liste soumise par le directeur des Travaux publics pour un montant total de 25 721\$. Cette somme sera prise à même le fonds de roulement pour une période de cinq (5) ans à partir du 1^{er} janvier 2011.

Résolution # 2010-16 «Avis de motion »

Madame la conseillère Marjolaine Gilbert donne avis de motion qu'à une prochaine séance, elle proposera un règlement ayant pour objet de modifier le règlement #2002-732 spécifiquement l'article 7 – annexe Q (stationnement interdit à certains endroits, jours et heures).

Résolution # 2010-17 «Embauche d'un journalier spécialisé temporaire »

Considérant l'offre d'emploi pour l'embauche d'un journalier spécialisé;

Considérant l'examen des candidatures reçues;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Fournier et résolu de procéder à l'embauche de monsieur Luc Coulombe au poste de journalier spécialisé temporaire à compter du 15 février 2010 pour le Service des Travaux publics.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Conduite d'adduction
- Secteur Émeraudes – phase IV
- Nouveaux membres du CCU
- Rues des Rochers – Dernière phase
- Rue des Mas (est)

DE LA PART DE L'ASSISTANCE : 20h45

- Déglacage des rues
- Interdiction de stationner supplémentaire dans certaines rues
- Luminaire de rues
- Propreté d'une propriété

Résolution # 2010-18 «Levée de l'assemblée»

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Fournier, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu que la présente assemblée soit levée à 21h00.

ASSISTANCE : 3 personnes

Yves Germain
Maire

Sophie Antaya
Greffière-trésorière